conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Version 4.2

Date de révision:

17.07.2024

Numéro de la FDS: 102000000216

Date d'impression: 29.11.2024 Date de la première version publiée:

08.01.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Code du produit : 005127U80

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Agents de coloration, pigments

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société **ECKART GmbH**

> Guentersthal 4 91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

Téléfax : +499152777008

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

: msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)

Call and response in your language is possible.

Contract no.: ECKART29003-NCEC

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance dangereuse selon le SGH.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 29.11.2024 4.2 17.07.2024 102000000216 Date de la première version publiée:

08.01.2014

Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient acide phosphorique, esters de mono- et de bis(alkyl ramifié et droit en

C16-20). Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Solides combustibles

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	ClassificationRÈGLE	Concentration
	NoCE	MENT (CE) No	(% w/w)
	NoIndex	1272/2008	
	Numéro		
	d'enregistrement		
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	Flam. Sol. 1; H228	>= 50 - <= 100
	231-072-3		
	013-002-00-1		
	01-2119529243-45		
acide phosphorique, esters de	97468-33-2	Skin Sens. 1B; H317	>= 0,25 - < 1
mono- et de bis(alkyl ramifié et	946-101-1	Aquatic Chronic 4;	
droit en C16-20)		H413	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Version 4.2

Date de révision: 17.07.2024

Numéro de la FDS: 102000000216

Date d'impression: 29.11.2024 Date de la première version publiée:

08.01.2014

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever les lentilles de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Sable sec

appropriés

Poudre spéciale contre les feux métalliques

Moyens d'extinction

inappropriés

Dioxyde de carbone (CO2)

poudre ABC

Eau Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Réagit avec l'eau en libérant des gaz extrêmement

inflammables (hydrogène).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Version Date de révision: 4.2 17.07.2024

Numéro de la FDS: 102000000216

Date d'impression: 29.11.2024 Date de la première version publiée:

08.01.2014

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Balayer et enlever à la pelle.

Ne pas rincer à l'eau.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter la formation de poussière.

manipulation sans danger Éviter la formation de poussière

Assurer une ventilation adéquate.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection : Garantir absolum

contre l'incendie et

l'explosion

Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve

d'une explosion.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Les installations et le matériel électriques doivent être

aires de stockage et les conformes aux normes techniques de sécurité.

4 / 14

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Version 4.2

Date de révision: 17.07.2024

Numéro de la FDS:

102000000216

Date d'impression: 29.11.2024 Date de la première version publiée:

08.01.2014

conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire

sur les conditions de

stockage

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. Ne pas

laisser sécher.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-

inflammables.

Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de

l'entreposage.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement

alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions

exothermiques.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
d'aluminium				
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VME (poudre)	5 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VME	7 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fraction	3,5 mg/m3	FR VLE
		alvéolaire)		
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fumées de	5 mg/m3	FR VLE
		soudage)		
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	d'exposition	la santé	

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 29.11.2024 4.2 17.07.2024 102000000216 Date de la première version publiée:

08.01.2014

poudre (stabilisée) d'aluminium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,72 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,95 mg/kg
acides gras en C16- 18	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,632 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,348 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
poudre (stabilisée) d'aluminium	Eau douce	0,0749 mg/l
	clarification plant	20 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Lunettes de sécurité

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien

adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection à manches longues Chaussures de sécurité

Vêtement de protection

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Version 4.2

Date de révision: 17.07.2024

Numéro de la FDS: 102000000216

Date d'impression: 29.11.2024

Date de la première version publiée:

08.01.2014

d'exposition est dépassée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Solide pâteux Forme

Couleur argent

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion Non applicable

Point/intervalle d'ébullition 100 °C

Inflammabilité Solides combustibles

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité

inf érieure

Donnée non disponible

Point d'éclair Donnée non disponible

Température d'auto-

Donnée non disponible

inflammation Température de

Donnée non disponible

décomposition

pН

substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hvdrosolubilité insoluble

Solubilité dans d'autres Donnée non disponible

solvants

Coefficient de partage: n-

Donnée non disponible

octanol/eau

Pression de vapeur Donnée non disponible

Pression de vapeur pour les composants:

acide phosphorique, esters :

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Version 4.2 Date de révision: 17.07.2024

Numéro de la FDS: 102000000216

Date d'impression: 29.11.2024 Date de la première version publiée:

08.01.2014

de mono- et de bis(alkyl ramifié et droit en C16-20)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,3 - 2,0 gcm3

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Répartition de la taille des

particules

Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Matières solides inflammables

Indice de combustion : 1

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Miscibilité avec l'eau : non miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction avec les acides, les solutions alcalines, les

halogènes et les oxydants.

Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation

possible d'hydrogène.

Le mélange réagit lentement avec l'eau en libérant de

l'hydrogène.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Ne pas laisser sécher.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 29.11.2024 4.2 17.07.2024 102000000216 Date de la première version publiée:

08.01.2014

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides

Bases Oxydants

Composés fortement halogénés

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

poudre (stabilisée) d'aluminium:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

acide phosphorique, esters de mono- et de bis(alkyl ramifié et droit en C16-20):

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

acide phosphorique, esters de mono- et de bis(alkyl ramifié et droit en C16-20):

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Version 4.2

Date de révision: 17.07.2024

Numéro de la FDS: 102000000216

Date d'impression: 29.11.2024 Date de la première version publiée:

08.01.2014

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acide phosphorique, esters de mono- et de bis(alkyl ramifié et droit en C16-20):

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Version 4.2

Date de révision: 17.07.2024

Numéro de la FDS: 102000000216

Date d'impression: 29.11.2024 Date de la première version publiée:

08.01.2014

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des

déchets

: 12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux

Le code européen des

déchets

: 10 03 21* - Déchets de métallurgie thermique de l'aluminium, autres particules et poussières (y compris la poussière de

broyeur à boulets) contenant des substances dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : UN 9999

N'est pas autorisé au transport

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : N'est pas autorisé au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Numéro de la FDS: Date d'impression: 29.11.2024 Version Date de révision: 4.2 17.07.2024 102000000216 Date de la première version publiée:

08.01.2014

IATA N'est pas autorisé au transport

14.4 Groupe d'emballage

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) N'est pas autorisé au transport IATA (Passager) N'est pas autorisé au transport

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Due to the risk of hydrogen development we recommend to Remarques

refrain from airfreighting this/these product(s).

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

poudre (stabilisée) d'aluminium

(Numéro sur la liste 40)

acide phosphorique, esters de mono- et de bis(alkyl ramifié et droit en C16-20) (Numéro sur la liste 3) Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.isotridecyl-.omega.-hydroxy-

(Numéro sur la liste 3)

2-méthylpropan-1-ol (Numéro sur la

liste 3)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

Non applicable

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 29.11.2024 4.2 17.07.2024 102000000216 Date de la première version publiée:

08.01.2014

(Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable

organiques persistants (refonte)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à

l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de poudre (stabilisée) signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et d'aluminium (ANNEXE II) les vols importants, au point de contact national compétent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H228 : Matière solide inflammable.

H317 : Peut provoguer une allergie cutanée.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Flam. Sol. : Matières solides inflammables

Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AllC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



STAPA Hydropor N 903 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro 4.2 17.07.2024 1020000

Numéro de la FDS: Date d'impression: 29.11.2024 102000000216 Date de la première version publiée:

08.01.2014

dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS -Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR